

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 19870

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 10

À l'alinéa 41, substituer aux mots :

« sont applicables à compter du »

les mots :

« entrent en vigueur le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.